

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le sept avril à dix neuf heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur MARANT Christian, Adjoint

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, POME Béatrice, Messieurs MARANT Christian, DELORME Daniel, ROUGET Nicolas, DETAIN Gérald, HEITZMANN Fabrice, MONVAILLIER Frédéric, VINEL Hubert

Absents excusés : Madame CADOZ Corinne qui a donné pouvoir à M MARANT, Monsieur COLLARDOT Jean-François qui a donné pouvoir à Mme KEMPF

Secrétaire de séance : Madame POME Béatrice

Nombre de membres en exercice : 11

Votants : 11

Pour : 11

Article 1 : Taux d'imposition des taxes directes locales 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2016

Les taux seront donc les suivants

- Taxe d'habitation : 9.81%
- Taxe foncière sur le bâti : 20.82%
- Taxe foncière sur le non bâti : 25.54%

Le produit attendu est de :

- 209 469.00 € pour l'exercice 2016

Article 2 : Questions diverses

Le comptage des véhicules sur la route Boncourt a été effectué, c'est près de 800 véhicules qui empruntent chaque jour cet itinéraire. La double chicane sera mise en place, pour expérimentation, à partir du 18 avril et jusqu'au 24 juin 2016.

Une modification de l'organisation du ramassage des ordures ménagères est à l'étude. Il est envisagé de réduire les passages des camions (toutes les deux semaines) et de passer le forfait de base à 24 passages.

Monsieur Marant fait un compte rendu sur les finances de la communauté de communes. Compte tenu de la situation globale excédentaire de la communauté de communes il est envisagé de diminuer les taux d'imposition intercommunaux pour 2016.

Madame Pomé fait un compte rendu de la dernière réunion du SIVOS au cours de laquelle le compte administratif 2015 et le budget 2016 ont été votés.

Sur 2015 des investissements non prévus ont été pris en charge : les honoraires de l'architecte pour la maternelle (environ 50 000 €) qui n'étaient pas inclus dans le devis initial, l'aménagement d'un parking à vélos, du mobilier, une auto-laveuse.

Pour équilibrer le budget 2016 il a été prévu un emprunt de 95 000 €